

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'à sa séance ordinaire du 7 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté :

- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-01** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé aux numéros 158-162, rue Désiré.
- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-02** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé aux numéros 231-241, rue Thibault.
- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-03** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé aux numéros 277-281, avenue Pie-X.
- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-04** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au numéro 9, rue Dubo.
- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-05** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au numéro 55, rue Honoré.

QU'à sa séance ordinaire du 4 mai 2026, le conseil municipal de la Ville de Victoriaville a adopté :

- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-07** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au numéro 226, rue Catherine.
- **LA RÉOLUTION PPCMOI 2026-08** concernant le Règlement numéro 1268-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'immeuble situé au numéro 494, rue De Bigarré.
- **LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1647-2026** modifiant le Règlement de zonage numéro 1261-2019.

Ces résolutions et ce règlement sont entrés en vigueur le 21 mai 2026 à la suite de la délivrance des certificats de conformité par la MRC d'Arthabaska.

Il peut être pris connaissance desdits documents au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau.

VICTORIAVILLE, le 10 juin 2026

La greffière,

ROSANE ROY

